



PORTRAIT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE DU GROUPE PIERRE FABRE

LAUREAT DU GRAND PRIX DES SOCIETES NON COTEES

Le groupe pharmaceutique et dermo-cosmétique Pierre Fabre, créé en 1962, est présent dans 37 pays et emploie près de 10 000 salariés. Le Groupe se distingue par une structure actionnariale atypique. En effet, la Fondation Pierre Fabre, reconnue d'utilité publique, détient la majorité du Groupe et depuis 2005, grâce à la création d'une politique d'actionnariat salarié, les salariés contrôlent 8,6 % du capital à travers un FCPE Actionnariat.

La volonté d'associer les salariés à la réussite, aux résultats et à la valeur qu'ils contribuent à créer au quotidien remonte à la fin des années 80 avec la mise en place de l'intéressement. Une nouvelle étape est franchie en 2005 avec le « Plan RUSCUS » qui offre la possibilité aux salariés de devenir copropriétaires du groupe international à travers un FCPE avec la volonté que ce plan d'actionnariat soit ouvert au plus grand nombre. Le succès est au rendez-vous. Le FCPE affiche un taux de souscription de 75 % en 2021 permettant à 86 % des salariés d'être actionnaires.

Si le plan s'adressait à l'origine aux salariés français, à partir de 2008, il s'élargit progressivement aux filiales étrangères. Sur les 37 filiales du groupe, 11 pays participent au plan RUSCUS avec un taux moyen de 87 % d'actionnaires salariés. Le Groupe Pierre Fabre sensibilise ses collaborateurs à son actionnariat salarié grâce à un réseau de 150 animateurs (composé de collaborateurs volontaires de l'entreprise et représentatif de l'ensemble des métiers) qui contribuent à la connaissance et à la compréhension du plan RUSCUS.

En 2022, Pierre Fabre va poursuivre le déploiement de son dispositif en Bulgarie et se fixe l'objectif d'atteindre 10 % du capital détenu par ses salariés à moyen terme.